

LA LETTRE DE L'ÉDUCATION

L'hebdomadaire des professionnels de l'éducation / vendu uniquement par abonnement : 89 € pour 36 numéros par an

www.lalettredeleducation.fr

L'ACTUALITÉ

Réforme du lycée : le Haut Conseil de l'éducation fait entendre sa voix

La polémique sur la suppression de l'enseignement obligatoire de l'histoire-géographie en terminale scientifique (S) n'y a rien fait. Le ministre de l'éducation nationale Luc Chatel a, sans surprise, présenté une version inchangée de sa réforme (voir La Lettre n° 648), le 10 décembre, devant le Conseil supérieur de l'éducation. Le même jour, le Haut Conseil de l'éducation (HCE), saisi par le ministre le 28 octobre, lui a présenté ses « observations préalables » sur la révision des programmes de l'enseignement du lycée. Plutôt satisfait de la réforme, le HCE souhaiterait tout de même y voir apportés quelques aménagements. Dans un premier temps, les neuf sages préconisent la création d'une carte des « compétences dont le lycée permet la maîtrise » : « les unes sont communes aux élèves des deux voies, générale et technologique, d'autres propres aux élèves de chacune des séries. A ces compétences correspondraient des parcours dans l'enseignement

Alors que Luc Chatel présentait, le 10 décembre au Conseil supérieur de l'éducation, sa réforme du lycée, le Haut Conseil de l'éducation a rendu publiques, le même jour, ses observations sur la révision des programmes d'enseignement du lycée.

supérieur, afin de diminuer les taux d'échec élèves constatés au cours des deux premières années. Ainsi les lycéens et leurs familles auraient-ils une vision plus claire de leurs perspectives d'avenir en fonction de la série qu'ils choisissent au lycée. La valeur de chacun des baccalauréats, notamment économie et social (ES) et littéraire (L), ne pourrait que s'en trouver renforcée, et l'égalité de dignité des séries restaurée. » De même, le

HCE demande au gouvernement de penser ce nouveau lycée en fonction de l'aval. Par exemple, la revalorisation de la série L devrait être doublée d'une évolution des concours d'entrée aux grandes écoles. Dans le même esprit, le Haut Conseil suggère de « rétablir les mathématiques en tant qu'enseignement obligatoire en classe de 1^{re} L : l'abandon de cette discipline à la fin de la classe de 2^{de} amputerait la formation des élèves littéraires d'un pan indispensable à de nombreuses poursuites d'études supérieures, par exemple celles conduisant au concours de professeur des écoles, débouché non négligeable pour les bacheliers littéraires ». Concernant la série ES, le HCE « approuve la mesure qui dissocie l'économie des sciences sociales et préconise que soient fixés, dans chacune de ces deux disciplines, des objectifs en termes de compétences à acquérir, ce qui rendra nécessaire la révision des programmes de SES et le remaniement des supports pédagogiques utilisés ». Enfin, pour la série S, le HCE ne s'émue pas de la suppression de l'histoire-géographie. Il propose au contraire de conforter le niveau scientifique de la série, en renforçant l'ho-

LE POINT AVEC ...

Bruno Poucet*

« La loi Debré a apporté la reconnaissance de la spiritualité dans un espace laïque »

A l'occasion de son cinquantième anniversaire, quel regard peut-on porter sur la loi Debré aujourd'hui ?

Elle a rempli son rôle : associer des structures privées à l'Etat, les investir d'une mission de service public, pour accroître l'offre d'enseignement. Je pense que l'équilibre est assez satisfaisant. Il y a, et il y aura, toujours discussion : l'Etat veut payer moins, les structures veulent davantage. Elles se plaignent notamment de manquer d'argent pour leurs investissements, soit pour entretenir des locaux vieillissants, soit pour construire de nouveaux bâtiments. Mais ce n'est pas à l'Etat de le faire : le jour où elles seront tota-

lement prises en charge, alors elles devront être nationalisées. Les difficultés sont réelles, mais elles doivent les résoudre par elles-mêmes. Le secrétariat général de l'enseignement catholique réfléchit à la création de fondations pour ouvrir la possibilité aux parents d'élèves et aux sympathisants de participer au financement.

Quels effets notables la loi a-t-elle engendrés ?

Contrairement à ce que ses adversaires auraient pu imaginer, la loi n'a pas provoqué une inflation du nombre d'écoles. Elle était d'ailleurs conçue pour avoir l'effet inverse : reconnaître une situation existante et la figer. D'où le délai de cinq ans d'existence nécessaire à tout ■■■

* Bruno Poucet est professeur des universités. Il publiera en janvier La Liberté sous contrat (Fabert).

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Réforme du lycée : amorce de mobilisation lycéenne

Le mouvement qui s'amorce dans les lycées « n'attend qu'une médiatisation pour gonfler », écrivait dans un communiqué, le 6 décembre, le « Front de lutte pour l'éducation », qui regroupe 38 organisations proches de l'extrême gauche. Mi-décembre, cette agitation, où le NPA joue un rôle important et qui conteste la réforme « Chatel-Sarkozy », est toujours numériquement faible mais en progression. Tout a commencé le 7 octobre par un blocage du lycée Léonard-de-Vinci à Levallois (Hauts-de-Seine) et des incidents avec les forces de police venues ■■■

L'ACTUALITÉ

■ ■ ■ évacuer les « bloqueurs ». L'agitation a rebondi le 22 octobre avec une manifestation de 500 lycéens à Rouen, puis à partir du 17 novembre à Nantes, où les manifestations n'ont plus cessé. Le 24 novembre, journée d'action des enseignants FSU, CGT et Sud, quinze lycées étaient perturbés dans les académies de Nantes et de Rennes et une vingtaine en Ile-de-France. Des blocages ou tentatives de blocage, accompagnés de manifestations et souvent de légers incidents, se sont renouvelés les jours suivants, de manière inégale selon les endroits. Le 9 décembre, plusieurs lycées étaient bloqués dans les Pyrénées-Atlantiques, tandis que des lycéens de Lille se joignaient au mouvement. En prenant appui sur la journée de mobilisation organisée jeudi 10 décembre par huit syndicats (dont le SNES-FSU et le Snalc) contre la réforme Chatel, les contestataires tentaient de faire « bouger » les lycées de Paris et des grandes villes. L'Union nationale des lycéens (UNL), premier syndicat lycéen, désapprouve clairement ces tentatives, parle même de « désinformation » de la part de leurs auteurs et estime que les lycéens

sont « plutôt intéressés » par la réforme proposée. Mais en même temps, et comme les bloqueurs eux-mêmes qui mettent en avant « la casse de l'éducation », elle conteste l'ensemble de la politique d'éducation du gouvernement. Au total, ce mouvement fait tache d'huile, mais sans prouver jusqu'à présent qu'il est susceptible d'entraîner la masse des lycéens.

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Grand emprunt : Nicolas Sarkozy devrait dévoiler ses derniers arbitrages cette semaine

Le grand emprunt devrait apporter plus de 16 milliards d'euros à l'enseignement supérieur et la recherche (voir La Lettre n° 648). Les modalités et critères d'attribution de cette manne, notamment pour financer à hauteur de 10 milliards d'euros une dizaine de « groupements d'établissements supérieurs », doivent être présentés cette semaine. En déplacement dans le Bas-Rhin le 8 décembre, Nicolas Sarkozy a assuré que l'Etat sera « au rendez-vous des moyens pour les

universités. (...) Je pose simplement une condition : nous donnerons des moyens à des universités qui auront fait le choix du regroupement, de l'excellence, d'une nouvelle gouvernance, de la contractualisation et des résultats », a précisé le président de la République. Une partie de la communauté universitaire espère que ces groupements seront les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), créés depuis 2006 à travers la France. Au PRES Université de Lyon, rassemblant les universités et écoles de Lyon et Saint-Etienne, on se montre impatient : « Le PRES est un outil puissant de restructuration de l'enseignement supérieur », estime Michel Lussault, son président. Mais il faut que l'Etat édicte des règles claires. Nous sommes prêts à postuler à un éventuel appel d'offres lié au grand emprunt, y compris s'il faut revoir notre gouvernance. » Favorable à une valorisation des PRES via le grand emprunt, Valérie Pécresse souhaite passer à une « deuxième étape » dans la structuration des PRES. « Il est temps de trouver la bonne organisation des PRES. Nous avons aujourd'hui de bons exemples comme le PRES de Bordeaux qui a mis en place sept départements de formation et trois collèges de recherche », explique la ministre de l'enseignement supérieur. L'idée pourrait être de confier directement des compétences aux PRES. Mais avant d'avancer, elle attend trois études de la Cour des comptes, de l'inspection générale et de l'universitaire Philippe Aghion, en charge d'une mission sur l'autonomie des universités.

LE POINT AVEC ... (SUITE)

■ ■ ■ nouvel établissement avant de prétendre à une reconnaissance. Elle offre cet apport essentiel de reconnaître une spiritualité dans un cadre laïque puisque les établissements sous contrat d'association sont tenus de respecter les programmes de l'école de la République et soumis à des inspections. Avec le recul, on s'aperçoit que cette cohabitation du confessionnel et du laïque au sein des mêmes établissements a permis aux élèves d'effectuer des allers-retours entre le public et le privé sans choc culturel. Auparavant, on était ou dans un secteur ou dans un autre, et on n'en sortait pas.

Quels sont les écueils qu'il faut éviter dans un affrontement toujours prêt à reprendre ?

Certains partisans de la laïcité prétendent que l'enseignement catholique participe à la marchandisation de l'enseignement à travers sa volonté d'arriver à la dérégulation. C'est inexact. Ce courant existe bien, mais il est minoritaire et non revendiqué par les instances dirigeantes. Et justement, développer cet argumentaire, c'est donner plus d'espace à ce courant qu'il n'en occupe réellement. Chez les catholiques, la tentation existe de reconfectionner l'enseignement. Là encore, il s'agit d'une position très minoritaire. Mgr Jean-Pierre Cattenoz, évêque d'Avignon, l'avait défendue, mais il n'a pas été suivi par les autres évêques. Il est vrai qu'existe un courant qui voit des établissements se décontractualiser afin de revenir à un enseignement confession-

nel. C'est notamment le cas dans l'académie de Versailles autour de la Fondation pour l'école. Mais cela ne concerne que 200 écoles et 30 000 élèves sur les 2 millions d'élèves du privé. Cela reste confidentiel. Plus généralement, le privé devra, dans les années à venir, affronter une difficulté commune à l'enseignement public : trouver des enseignants en nombre suffisant pour pallier les départs en retraite massifs de la génération des baby-boomers.

Ses détracteurs reprochent beaucoup à l'enseignement privé de ne pas subir les mêmes contraintes que le public. Il est notamment très peu présent dans les zones sensibles.

L'enseignement privé le reconnaît, il accueille des élèves dont les familles sont en moyenne un peu plus favorisées que le public. Sa faible implantation dans les quartiers difficiles tient moins à une volonté qu'à une histoire. A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, l'enseignement privé s'est développé en recevant de l'argent de généreux donateurs, mais, en échange, les établissements devaient s'implanter en centre-ville. Avec la loi Debré, un établissement qui voudrait s'établir aujourd'hui dans un quartier devrait attendre cinq ans pour être financé : la population accueillie ne pourrait le financer d'ici là. De plus, se pose un problème de concurrence : il est probable que ces collèges ou lycées prendraient leurs meilleurs élèves au public.

Mastérisation : la communauté éducative reste mobilisée contre le projet gouvernemental

Officiellement, le projet de réforme de la formation des maîtres doit être présenté au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) du 21 décembre. Dans une lettre envoyée à Valérie Pécresse le 1^{er} décembre, le Snesup (FSU) a annoncé sa volonté de boycotter ce Cneser qui ne prévoit aucun vote de la part de ses membres... « C'est faire bien peu de cas des avis que le Cneser peut rendre », explique Stéphane Tassel, le secrétaire général du syndicat majoritaire du supérieur, avant d'ajouter : « Alors que l'enjeu de la formation des jeunes est considérable, la désinvolture avec laquelle vous traitez la formation et le recrutement des enseignants est inacceptable. » Avant cette échéance, la communauté éducative souhaite se mobiliser. Mardi 15 décembre, une intersyndicale scolaire et universitaire englobant l'essentiel des fédérations (FSU, UNSA éducation, SGEN-CFDT, CGT, UNEF, UNL et FCPE) appelle à une journée d'action de « l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (notamment dans les IUFM) afin de dénoncer le projet de mastérisation ». Dans le même temps, les IUFM et les conseils d'UFR multiplient les motions contre la réforme de la mastérisation. Ce dossier devrait donc rester d'actualité en 2010.